



## REGLEMENT 7<sup>ème</sup> TOURNOI NATIONAL DOUBLES et MIXTES

**KIMBAD Seniors, vétérans, Jeunes (Min\* à juniors)**

**N2 à NC** N° d'autorisation : 2200012

**21 & 22 janvier 2023**

Officiels : JUGE ARBITRE Principal : Mr MARC Cédric (Brignoles) et Adjoint Mr IMBERT PAUPINAT Laelien (Aubagne)

1 - La compétition est autorisée par la FFBAD et se déroulera selon les règles fixées par elle (Règlement général des compétitions). La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation de tous les articles du présent règlement.

2 - Tout participant doit posséder sa licence FFBAD pour la saison en cours l'autorisant à jouer en compétition. Les séniors, les vétérans et les jeunes ceux-ci à partir de minimales 1 (nés en 2010) sont autorisés à participer en étant minimum D7 dans le tableau convoité) aucune limite de classement pour les cadets et juniors.

3 - La compétition accueillera les disciplines suivantes : DOUBLES (samedi) MIXTES (dimanche) dans des tableaux dénommés TOP 1, 2, 3, 4, 5, 6 et plus si besoin et accueilleront les joueurs de N2 à N-C

L'organisateur s'attachera à proposer des tops composés de paires ayant un différentiel de points permettant un intérêt certain pour les joueurs. Le découpage par TOP pourra éventuellement aussi se faire par regroupement de joueurs (paires) en rapport avec leur classement national (du moins la moyenne de la paire)

Sous réserve de modification du RGC au 1<sup>er</sup> septembre 2022, il est signifié cependant qu'aucun joueur d'une paire de double ou mixte ne peut être retenu s'il a individuellement 16 x moins de pts que le meilleur joueur du TOP où sa paire aurait pu évoluer.

4 - L'inscription est autorisée dans les 2 disciplines (doubles et mixtes) et les PAIRES s'inscrivent sans demander un TOP particulier puisque c'est en fonction des inscrits que l'organisateur alimentera les différents TOPs

L'intégralité (début et fin) des tableaux de DH et DD aura lieu le samedi et les DMx le dimanche.

5 - Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matches en cas de nécessité et avec l'accord du juge arbitre.

6 – Les matchs en phase de poules pour les Doubles et les Mixtes, avec partout 2 sortants/poule avec si possible un maximum de poules de 4 ou 6 dès qu'il y aura la possibilité de le faire, puis tableau à élimination directe.

Les matchs se disputeront selon le format standard au meilleur des trois sets de 21 points (ou tout autre format en vigueur exigé par la FFBAD pour la saison considérée)

Les matchs sont réputés en auto-arbitrage, les J/as pourront choisir un des joueurs libres pour faire –office d'arbitre si besoin (cf annexe au présent règlement présent à l'affichage dans les gymnases)

7 - Tout joueur ou paire non présent sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel de son match risque une disqualification du tableau par le juge arbitre quel que soit le stade de la compétition.

8 - Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation à l'appel de leur match pour débiter la rencontre, au 2ieme appel et 5 mns écoulées le J/A pourra prononcer un WO voir même l'exclusion de la compétition. Les 3 mns débiteront par le test des volants.

9 - Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions). Donc tout joueur doit être présent, dans la salle, une heure avant l'heure présumée de son match.

10 - Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Il ne pourra quitter le terrain qu'aux poses légales mais devra alors être revenu à temps pour reprendre le jeu.

11 - Le nombre de participants est limité à 260. Le comité d'organisation se réservant le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception de l'inscription complète (inscription+ droits d'engagement).

Dans la mesure du possible les poules de 4 seront recherchées (avec 2 sortants/poules)

12 - Les organisateurs en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

13 - Les volants seront en plume et sont à la charge des joueurs, à partage égal. Le volant plume agréé pour ce tournoi en cas de litige entre les joueurs est le RSL Tourney 1 et sera en vente dans la (les) salle(s) au tarif de 25 euros (ou au prix public à la date du tournoi sur le site d'achat Lardesport), les joueurs P et N-C devront jouer également en plumes.

14 - Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés, les arbitres, les membres du comité d'organisation et les 2 conseillers des joueurs qui devront être assis sur les chaises prévues derrière le demi-terrain de leur équipe.

15 - Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale est exigée des joueurs sur le terrain ainsi qu'une tenue correcte de la part des conseillers.

16 - Les joueurs peuvent s'inscrire au choix dans un tableau, sans assurance de se voir attribuer un partenaire. Si tel est le cas, le joueur sera remboursé de ses droits d'inscription. S'il désire se désengager de sa recherche **avant le tirage au sort il devra impérativement en faire part à l'organisateur par mail en demandant un accusé réception.**

**17** - Tout joueur inscrit à la compétition devra payer 21€ pour 1 tableau ou 23€ pour 2 tableaux.

Les inscriptions doivent être reçues par le comité organisateur avant le 03/01/23 par mail à [TournoiDoubles@kimbada.fr](mailto:TournoiDoubles@kimbada.fr) **seule l'utilisation du support d'inscription fourni par l'organisateur est recevable ou la feuille BADISTE si envoyée par leur club pour le 03/01/23 maximum.**

Le chèque posté à l'ordre de KIMBAD Badminton ou le virement indiquant le nom du club émetteur validera l'enregistrement définitif des inscrits-mail du club, il devra être réceptionné par courrier avant le 14/01/22 (à défaut le(s) joueurs peuvent être non-inscrits sans préavis de l'organisateur).

**18** - La date limite d'inscription est donc fixée au 03/01/23. Les têtes de séries seront choisies avec le CPPH du jeudi 05 janvier 2023 pour un tirage au sort le 10/01/23 les convocations seront envoyées au plus tard le 15/01/23 aux responsables des inscriptions (2 adresses possibles et recommandées) et mis en ligne sur BADISTE (en ce cas bien vérifier la veille du tournoi la dernière version présente)

19 - Le temps de repos minimum entre 2 matches est de 20 minutes, peut être réduit si accord des joueurs (à leur demande)

20 - Tout volant touchant un obstacle (y compris la structure) situé au-dessus du terrain, sera compté faute, sauf au service, où le joueur pourra resserrer 2 fois.

21 - Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, incident ou accident à l'intérieur ou aux abords des gymnases.

22 - En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.

23 – Tout forfait même justifié prévenu **après le tirage** au sort pourrait ne pas être remboursé excepté si l'organisateur a pu palier numériquement (liste d'attente) au remplacement de la paire.

24 - Tout joueur souhaitant s'absenter du tournoi doit le signaler au juge arbitre et avoir obtenu son accord, il laissera aussi son n° de portable à la table de marque.

25 - Les juges arbitres sont désignés par le comité organisateur. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Leurs décisions sont sans appel. Seul un responsable du club (compétitions ou inscriptions) pourra porter réclamation écrite auprès du J/A Principal.

26 - Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives à la Ligue PACA de Badminton à :

[competitions@liguepacabad.org](mailto:competitions@liguepacabad.org) en indiquant date et nom du tournoi ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Maison de la mer Avenue des Sables d'Or BP 505 13895 Fos-sur-Mer cedex.

Toute personne ne justifiant pas, sera déclaré comme forfait volontaire, cela impliquant une exclusion de toutes les compétitions individuelles ou interclubs durant 2 mois.

27 - En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents (article 2.14 du RGC).

28- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.

29- L'organisateur se réserve le droit de refuser une ou plusieurs inscriptions d'un joueur (ou paire) qui n'aurait pas respecté les règlements passés des compétitions, l'un (e) des organisateurs ou qui aurait perturbé ou critiqué publiquement celles-ci.

30- Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour du présent tournoi.

Toute personne désirant user de son droit absolu **de s'opposer** à l'utilisation de son image doit le faire connaître **au plus tard** lors de sa 1ère arrivée dans la salle du 1er jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).

**31- Tant qu'une paire n'a pas renoncé officiellement à son inscription valablement enregistrée auprès de l'organisateur et ce 8 jours avant le tirage au sort, elle ne devra pas s'inscrire, ni participer à un autre tournoi en PACA ou GP départemental le même week-end (ou même jour) que celui sur lequel elle s'était inscrite sur le présent tournoi, sous peine d'encourir une sanction sportive (suspension...autre)**

32 - La participation au 7<sup>ème</sup> Tournoi de Doubles et Mixtes du Kimbad-Ollioules implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

33- Le Tournoi sera doté de 2800 euros de récompenses (montant pouvant être revu à la baisse si nombre maximal d'inscrit non atteint)

Fait à Ollioules le : 04/07/2022

Le J/A Principal  
**MARC Cédric**

Le J/A Adjoint  
**IMBERT PAUPINAT Laélien**